

1) Saisie des vœux :

En Aveyron, les mouvements d'élèves des établissements publics et privés vers les formations des établissements publics et privés doivent être saisis dans AFFELNET selon le tableau ci-dessous.

		Etablissement d'origine public et privé (dont agricole) Collèges et Lycées	
Etablissement demandé			
2GT (dont agricole)	PUBLIC	SAISIE AFFELNET IMPERATIVE (Y compris des redoublants)	
	PRIVE		
1 ^{ère} année de CAP 2ans (dont agricole)	PUBLIC		
	PRIVE		
2 nd e professionnelle (dont agricole)	PUBLIC		AUCUNE INSCRIPTION EN ETABLISSEMENT PRIVE SANS SAISIE NI AFFECTATION AFFELNET
	PRIVE		
1 ^{ère} technologique (dont agricole)	PUBLIC		
	PRIVE depuis 2021		
1 ^{ère} générale	PUBLIC		Hors AFFELNET
	PRIVE		
1 ^{ère} professionnelle	PUBLIC	AFFELNET AFFELNET pour certaines formations de l'enseignement privé (voir annexe B)	
	PRIVE		
Toutes terminales	PUBLIC	Hors AFFELNET	
	PRIVE		

Les familles demandant des formations dans des établissements privés doivent les contacter.

Les vœux doivent en parallèle être saisis dans AFFELNET (voir tableau ci-dessus), **même si les établissements privés garantissent par anticipation une admission aux familles.**

De fait, les établissements privés ne doivent procéder aux inscriptions qu'en cohérence avec l'affectation communiquée par AFFELNET. Tous les chefs d'établissement de l'Aveyron doivent communiquer cette information aux familles.

2) Commissions ASH et CAS PARTICULIERS :

IMPORTANT : les vœux présentés en commission ASH ou cas particuliers doivent être préalablement saisis dans AFFELNET

3) Affectation en 3^{ème} prépa métiers et 3^{ème} de l'enseignement agricole

Les élèves pourront faire 5 vœux dans les établissements public (EN et Agri) et privés de Rodez (EN) sur le même document. L'affectation en 3^{ème} prépa métiers sera proposée à l'IA-DASEN et aux chefs d'établissements de l'Aveyron par une commission composée de Psy EN, de DCIO et présidée par l'IEN-IO.

4) Affectation en 2GT dans les lycées Foch et Monteil de Rodez :

Pour garantir leur affectation dans l'un des lycées publics (EN) de Rodez, les élèves du secteur des lycées de Rodez doivent impérativement formuler un vœu 2GT dans chacun des deux lycées publics FOCH et MONTEIL (dans l'ordre de préférence de la famille). Les chefs d'établissements s'assureront de cette double saisie, ou rajouteront en dernier vœu le lycée de secteur qui n'a pas été demandé. Cet ajout est sans effet sur l'attribution des vœux de la famille, il ne constitue pas une modification de ses vœux, mais une prescription de sécurité en cas de refus de tous les vœux de meilleur rang.

Si la demande des élèves du secteur excède les capacités d'accueil de l'un des deux lycées, un certain nombre d'élèves (correspondant au nombre d'élèves excédant la capacité d'accueil) se verra alors proposer, selon son barème, une affectation dans l'autre lycée.

5) Bachibac :

Les demandes pour le double baccalauréat « français-espagnol » du lycée Jean Jaurès de Saint Affrique sont à adresser directement au lycée.

6) Bac pro métiers de la sécurité au lycée des métiers d'Aubin :

Ce bac pro nécessite des aptitudes et qualités particulières, notamment physiques. Les élèves doivent être invités à consulter le site ENT du lycée : <http://lycee-metiers-aubin.entmip.fr/formations/bac-pro-3-ans/metiers-de-la-securite/>

7) Valorisation de la voie technologique :

Les Lycées La Découverte de Decazeville et Monteil de Rodez offriront 4 vœux de 2GT, dont 3 nouveautés : **les 2GT priorisées**.

- 2GT générique
- 2GT priorisée avec option SI (sciences de l'ingénieur)
- 2GT priorisée avec option CIT (Création et innovation technologique)
- 2GT priorisée avec option SL (sciences des laboratoires)

Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la valorisation des baccalauréats STI2D et STL.

Les élèves du secteur qui demanderont l'une des 2GT priorisées seront assurés d'intégrer le lycée demandé.

Les élèves hors secteur n'ayant pas l'une des options SI, CIT, SL, dans l'un des lycées de leur secteur bénéficieront, dans le cadre de la dérogation de secteur, d'une priorité d'affectation sur la 2GT priorisée offrant cette option.

Les élèves affectés sur ces 2GT priorisées, s'engagent à ne pas abandonner l'option en cours d'année.

8) Internat d'excellence du lycée Savignac à Villefranche de Rouergue

(Fiche 5 – page 15)

CHECK-LIST AFFECTATION EN LYCEE : CONTRÔLES IMPERATIFS

TOUS VŒUX

- Si la saisie des vœux est réalisée par l'établissement, éditer les bordereaux récapitulatifs de saisie des vœux de chaque élève, les remettre aux familles pour vérification, s'assurer de leur accord et les archiver.
- Après la phase de dialogue, s'assurer que les vœux correspondent toujours aux décisions d'orientation acceptées par les familles. Les modifier si nécessaire avant la fin de la saisie ou les faire modifier par la DSDEN avant la fin de la procédure.
- Après la fin de la saisie par le Télé-service SLA (élèves de 3^{ème}) et avant la fin de la saisie dans AFFELNET en établissement, s'assurer que les vœux saisis par les familles sont bien conformes à leurs demandes **et notamment lorsqu'un vœu par apprentissage apparaît** (risque élevé de confusion entre le vœu par apprentissage et le même vœu sous statut scolaire. Il est fortement conseillé de doubler un vœu par apprentissage par le même sous statut scolaire. Modifier les vœux, si nécessaire, avant la fin de la saisie ou les faire modifier par la DSDEN avant la fin de la procédure.
- En cas de désaccord entre parents, ne pas arbitrer mais alerter l'IEN-IO
- En cas d'appel : s'assurer que les vœux correspondent bien à la décision de la commission d'appel. Dans le cas contraire contacter immédiatement les familles et la DSDEN pour faire procéder aux modifications nécessaires avant la fin de la procédure.
- S'assurer de la saisie des vœux des redoublants de 2GT, 2pro, 1CAP2 dans AFFELNET puis adresser la liste des redoublants à la DSDEN pour assurer leur affectation (Affectation d'office dans AFFELNET).
- S'assurer pour chaque élève de 3^{ème} que le transfert du LSU est complet (notes et compétences).
- S'assurer pour chaque élève de lycée (2GT, 2PRO, 1CAP2) demandant une formation contingentée (2^{nde} pro, 1CAP2, 1^{ère} pro, 1^{ère} technologique), que les notes de l'année ont été saisies.
- En cas de places vacantes, après les résultats de l'affectation, appeler les élèves en liste supplémentaire en respectant impérativement leur ordre de classement.
- Pour le tour de septembre, ne signaler de places vacantes que si tous les élèves de la liste supplémentaire ont été appelés.
- Les chefs d'établissement d'origine doivent s'assurer de l'affectation, puis de l'inscription de chaque élève de leur établissement. A défaut d'inscription la place est supposée vacante. L'inscription en ligne par le Télé-service Inscription vaut inscription définitive.

VŒUX EN 2GT

- Secteur : en cas d'adresses de domicile différentes pour les parents, s'assurer de l'accord des 2 parents pour l'ensemble des vœux et vérifier que l'adresse prise en compte dans AFFELNET est bien celle qui correspond au secteur du lycée demandé (car attribution automatique du bonus secteur par AFFELNET selon l'adresse).
- Pour les élèves du secteur de RODEZ demandant l'un des lycées FOCH ou MONTEIL : toujours saisir aussi le vœu 2GT de l'autre lycée (en dernier vœu si nécessaire) dans l'intérêt de l'élève, pour éviter qu'il ne soit pas affecté.
- Pour les élèves demandant une section sportive dans un lycée hors de leur secteur de domicile (Monteil ou Vigo), les établissements d'origine et d'accueil doivent alerter les familles, **notamment lors des tests sportifs**, sur le fait que même si l'élève satisfait aux critères de sélection, et qu'il est « *pris à la section sportive* », son affectation en 2GT reste conditionnée à son barème et aux places vacantes, après l'affectation des élèves du secteur. Un vœu supplémentaire « 2GT de secteur » reste donc nécessaire dans ce cas de figure pour assurer l'affectation de l'élève.

VŒUX EN VOIE PROFESSIONNELLE

- Alerter les familles sur le fait que l'affectation en voie professionnelle n'est jamais garantie et les inciter à élargir leurs vœux (autres spécialités et/ou autres localisations).
- Toujours mettre les vœux voie pro avant les Vœux 2GT génériques de secteur (sinon les vœux en voie pro ne seront pas étudiés par AFFELNET).

VŒUX EN 1^{ère} TECHNOLOGIQUE

- Saisir dans AFFELNET les vœux de tous les élèves de 2^{nde} des lycées publics et privés demandant une 1^{ère} technologique en lycée public ou privé, y compris les élèves de son propre établissement. Les redoublants de 1^{ère} ne peuvent pas être saisis dans AFFELNET.

VŒUX EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE

- S'assurer que tous les élèves de 2^{nde} pro « famille de métiers » ou « communes » ont saisi des vœux. Les montées pédagogiques automatiques AFFELNET n'existent que pour les élèves des 2^{ndes} pro dites « orphelines » et n'existent pas pour les 2^{ndes} pro « familles de métiers » ou les 2^{ndes} pro communes à plusieurs spécialités et ceci, même si une seule spécialité de 1^{ère} est offerte dans l'établissement. Attention, certaines 2^{ndes} pro sont supposées « orphelines » à tort, ce sont les 2^{ndes} pro qui n'ont pas la dénomination « familles de métiers » mais qui sont en fait des 2^{ndes} pro « communes » à plusieurs spécialités de 1^{ère} pro (En Aveyron : ASSP, Métiers de la maintenance des véhicules automobiles, Artisanat et métiers d'art).
- S'assurer que tous les élèves de 2^{nde} pro ont, au moins en dernier vœu, un vœu de continuité pédagogique garantissant leur affectation, et ceci quels que soient leurs autres vœux (passerelles, réorientation, continuité en ou hors établissement d'origine, apprentissage etc...) et notamment en cas de demande d'une spécialité fortement demandée dans le même établissement en continuité d'une 2^{nde} pro « famille de métiers » (ex : Boulangerie / Boucherie après une 2^{nde} pro « famille de métiers de l'alimentation » ou Accueil / Commerce après une 2^{nde} pro « famille de métiers de la relation client »).

Tableau récapitulatif des mouvements d'élèves vers les formations de l'Aveyron :

NB, les élèves de 1^{ère} et terminale (dont Ter CAP) ne peuvent saisir de vœux dans AFFELNET.

		Formation d'origine										
		3è	2G T	2PRO	1 ^{ère} année de CAP	1 ^{ère} Gén	1 ^{ère} Tech	1 ^{ère} Pro	Ter Gén	Ter Tech	Ter pro	Ter CAP
Formation demandée	3è											
	2GT	1-2	1-2	3	3							
	2PRO				3							
	1 ^{ère} année de CAP											
	1 ^{ère} Pro											4
	1 ^{ère} Tech.		1-2	1-2-3		1-2	1-2	1-2-3	1-2	1-2	1-2-3	4
	1 ^{ère} Gén.		1-2	1-2-3		1-2	1-2-3	1-2-3		1-2-3	1-2-3	
	Ter Gén.					1-2	1-2-3	1-2-3	1-2	1-2-3	1-2-3	
	Ter Tech.					1-2	1-2-3	1-2-3	1-2	1-2	1-2-3	
	Ter pro											
	Ter CAP											



Mouvements non traités.



Mouvements saisis dans AFFELNET.



Mouvements hors AFFELNET : montées pédagogiques ou demandes étudiées en commission après le 2^{ème} tour de l'affectation.

- (1) Si déménagement ou emménagement en Aveyron : joindre les **justificatifs** : acte d'achat, bail, arrêté de mutation, attestation d'employeur etc.
- (2) Si demande de dérogation de secteur envoyer **l'annexe G « demande de dérogation »** à l'établissement d'origine pour l'entrée en 2GT ou la DSDEN 12 dans les autres cas. Ce document n'est utile que pour l'entrée en 2nde, 1^{ère} et terminale générales et technologiques, car la voie professionnelle n'est pas sectorisée selon le lieu de domicile, mais selon l'établissement d'origine.
- (3) Si changement de voie ascendant (voie professionnelle vers voie technologique ou générale, voie technologique vers voie générale) l'autorisation des chefs d'établissements d'origine et d'accueil est nécessaire. Envoyer **l'annexe L « autorisation de changement de voie »** à la DSDEN 12.
- (4) Obtention du CAP et autorisation des chefs d'établissements d'origine et d'accueil nécessaires. **Utiliser l'Annexe académique « Fiche de candidature des élèves scolarisés en TER CAP »**.